

N° 49

Séance du 04/11/2017

**Objet :** Demande de subvention pour la réalisation de l'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou.

L'an 2017, Le 04 novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

Etaient présents :

M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme BAMANA Anchya, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, Mme MASSIALA Sadanati, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Date de convocation :

25/10/2017

Etaient absents :

Date d'affichage :

04/11/2017

Mme ABDOU –MADI Sandati, M. ABDALLAH Saïd, M. AHMED-COMBO Ali, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme DOUKAINI Kamaria, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme MAHADI Salima, M. HAROUNA Attoumani, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, M. MIKIDADI Madihali, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme SAINDOU Dhoirifia.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

/ /2017

Procurations : M. ATTOUMANI Harouna a donné procuration à Mme MADI ASSANI Binti.

Et affichage du :

/ /2017

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Mme BAMANA Anchya



La communauté des communes du centre-ouest souhaite s'engager dans la réhabilitation de ses sites naturels à potentiel touristique. En effet, la 3CO s'inscrit dans une reconquête de ses sites touristiques dans le but de les valoriser et de les protéger. Dans cette optique, la 3CO s'est engagée à mettre en place des espaces d'accueil de qualité et sécurisés pour les touristes, les scolaires et sa population. De plus, ces aménagements vont contribuer à combler le déficit en équipements de proximité en zone rurale en dynamisant des lieux fréquentés au quotidien mais de manière inorganisée. L'objectif aussi est de préserver l'environnement de ces sites, souvent à fort intérêt patrimonial, mais qui est malmené par le non balisage des sites, par un défaut d'entretien et de gestion. L'aménagement de lieux conviviaux et fonctionnels est un moyen de redonner aux espaces à enjeux touristiques leur rôle premier : être des lieux de relaxation, d'échange et d'expression collective, des lieux de création du lien social entre les habitants, des lieux préservés et à l'environnement protégé.

Dans le cadre du FEADER, le Programme de Développement Rural de Mayotte finance les investissements en zone rurale qui ont pour objectifs un développement équilibré du territoire, la création d'emplois, de préservation de l'environnement et une amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, dans la mesure 7.5.1 concernant les « Aménagements touristiques pour l'accueil du public en zones forestières ou autres zones naturelles », il est visé la réalisation de l'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou à Tsingoni par le levier d'action :

- Mise en valeur du patrimoine naturel et agricole de l'île en appui au développement du tourisme durable

### **Plan de financement**

Le coût estimé de ces travaux est de 408 094€ qui pourrait être ventilé comme suit:

- Investissements matériels et équipements : 283 094€
- Maitrise d'œuvre et études diverses : 98 500€
- Aléas et imprévus : 20 000€
- Communication : 6 500€

C'est dans ce cadre que le Président de la 3CO souhaite demander une subvention au titre du FEADER et du CPER pour la réalisation de l'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou à Tsingoni selon le plan de financement suivant :



- Participation FEADER : 306 070,50€ (75%)
- Participation CPER : 35 096,08€ (8,6%)
- Participation 3CO : 66 927,42€ (16,4%)

*Le Conseil Communautaire après avoir délibéré :*

- 1. Valide le plan de financement ci-dessus et autorise le Président à mener les démarches de demandes de subvention et à signer tous les documents nécessaires pour la bonne exécution de cette délibération.*
- 2. S'engage à participer à hauteur de 66 927,42 € pour ce projet (16,4% 3CO).*
- 3. Autorise le Président à signer les marchés compris dans cette opération sous réserve du respect des enveloppes prévisionnelles énoncées et à signer tout document relatif à la procédure de passation des marchés publics.*
- 4. Autorise le Président à solliciter une avance au titre de l'aide relative au projet de l'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou et à signer l'attestation l'engageant à rembourser tout ou partie de cette avance dans le cas où, au moment de solder l'opération, le droit au montant avancé ne pourrait être établi.*

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à TSINGONI, le 04/11/2017  
Le Président,

M. Zainoudine ANTOYISSA

